

## **Brabant Wallon : Juges de Paix et de Police**

Monsieur le Président communiquera plus précisément par ordonnance après l'AG des magistrats prévue ce lundi à 14 heures et le comité de direction qui suivra vers 15 heures.

Concernant le tribunal de police il peut déjà annoncer ceci :

- Audiences civiles de plaidoiries : elles seront maintenues (s'agissant de procédure essentiellement écrites)
- Audiences pénales : elles seront suspendues jusqu'au 19 avril prochain, hormis les causes estimées urgentes par le parquet

S'agissant des justices de paix, et sous réserve de confirmation après l'AG et le comité de direction, les audiences d'introduction, de conciliation ainsi que les éventuelles audiences extraordinaires dites de contentieux « de masse » seront très vraisemblablement suspendues. Sous cette même réserve les dossiers fixés pour plaider devraient normalement pouvoir être retenus (soit procédure normale, soit procédure écrite).

Un contact a déjà été pris avec le Syndic des Huissiers de Justice de l'arrondissement afin que plus aucun dossier non urgent ne soit introduit avant le 19 avril 2020.

Marc NICAISE

Juge de paix - Président des juges de paix et des juges au tribunal de police du Brabant wallon

Palais II

Rue Clarisse, 115

1400 NIVELLES